

DOCUMENT
D'INFORMATION
COMMUNAL SUR

LES RISQUES MAJEURS



COMMUNE DE LEVIE

<https://www.levie.fr>

AOUT 2025



Le mot du Maire

« Chères lévianaises, chers lévianais,

Je vous invite à découvrir ce Document d'Information Communal sur les Risques Majeurs (DICRIM), élaboré en partenariat avec les services de la sécurité civile et préfectoraux, qui vise à vous informer sur les risques naturels et technologiques auxquels le territoire communal est exposé.

Ce document se veut opérationnel et a pour objectif de vous informer de manière claire et pratique sur ces risques, ainsi que sur les bons comportements à adopter en cas d'événement pouvant menacer notre sécurité collective. Je vous invite en ce sens à le lire avec attention, à le conserver et à en parler autour de vous.

Votre commune s'est dotée d'un Plan Communal de Sauvegarde afin d'organiser l'alerte et l'assistance en cas de crise. D'autres actions et initiatives communales concourent également à garantir votre sécurité. Vous trouverez l'ensemble de ces renseignements auprès de votre mairie. Mais la sécurité est d'abord l'affaire de tous : chacun d'entre nous doit être acteur de sa propre protection et de celle de ses proches.

En se préparant aux crises, nous agissons pour protéger nos vies, nos familles et notre commune.

Insemi, femu casu è stemu attenti ».

ALEXANDRE
DE LANFRANCHI
Maire de LEVIE

Sommaire

INFOS GÉNÉRALES

Moyens d'alerte (p.4)

Consignes générales de sécurité (p.5)

Mon Plan Familiale de Mise en Sureté (PFMS) (p.22)

RISQUES NATURELS

Inondation (p.6)



Feu de forêt (p.8)



Mouvement de terrain (p.10)



Tempêtes (p.14)



Sismique (p.16)



Radon (p.18)



RISQUES TECHNOLOGIQUES

TMD (p.12)



Rupture de barrage (p.20)

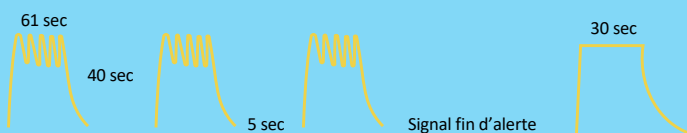


Moyens d'Alerte Utilisés par ma commune

Afin de vous informer de la survenue d'un risque majeur sur votre commune, la mairie de LEVIE, voire la préfecture, utilisera les différents moyens d'alerte indiqués ci-dessous. Grace à ces moyens d'alerte, vous recevrez des informations sur la situation, son évolution ainsi que les consignes à respecter.



Sirène d'alerte des populations



Réseaux sociaux
Consulter les comptes de votre commune ou préfecture



Porte-à-porte



Radio

France Inter	91.8	FM
France Bleu	105.4	FM
France info	100.4	FM



Automate d'appel, SMS ou notifications (FR-ALERT ou téléalerte)

Ce qu'il peut exister dans les autres communes

Un risque majeur peut survenir alors que vous vous trouvez sur une autre commune que celle de Levie. À ce titre, sachez qu'il existe d'autres moyens d'alerte grâce auxquels vous pouvez être informés de la survenue imminente d'un tel risque :



Panneaux à Messages Variables (PMV)



Haut-parleurs sur véhicule



Sirène « barrage »



Automate d'alerte de la préfecture de la Corse du Sud

Consignes Générales de Sécurité

Dès que j'entends la sirène, je fais quoi ?



Je me mets à l'abri dans le 1er bâtiment à proximité de là où je me trouve.



J'écoute la radio et je consulte les comptes officiels des autorités (ma mairie et ma préfecture) sur les réseaux sociaux pour connaître l'évolution de la situation :



Je dois rester à l'abri ou me confiner



Je dois évacuer

Quels que soient les risques auxquels je suis exposé, les consignes générales de sécurité suivantes s'appliquent :



J'écoute la radio et je consulte les comptes officiels des autorités (ma mairie et ma préfecture) sur les réseaux sociaux pour connaître l'évolution de la situation.



Je coupe le gaz et l'électricité pour éviter le risque d'explosion ou de court-circuit.



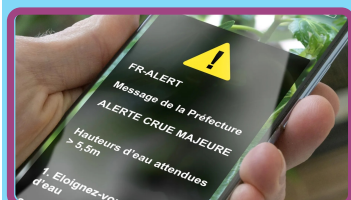
Je ne vais pas chercher mes enfants à l'école pour ne pas encombrer les voies de circulation, m'exposer et exposer mes enfants au danger.



Je ne téléphone pas, sauf urgence pour libérer les lignes téléphoniques indispensables aux services de secours.



Je n'allume pas de flamme tant que je ne connais pas l'origine du danger. Risque de réaction dangereuse avec une atmosphère contaminée.



Risque majeur recensé sur ma commune



LE RISQUE INONDATION

Le risque d'inondation à LEVIE est principalement lié à des crues rapides. Celles-ci peuvent être provoquées par des épisodes orageux de forte intensité ou par le débordement de ruisseaux et de fossés. Les principales zones exposées à ce risque se situent dans le secteur de Pantanu – Ulmiccia, en raison des affluents des ruisseaux de Salvatica et de Berghini qui traversent le village (voir cartographie ci-contre).

Mes bons réflexes !



AVANT ! On se prépare



Je vérifie que mon habitation se trouve en zone inondable ou pas
Si mon habitation est en zone inondable, je m'équipe de dispositifs de protection (ex. : batardeaux ou autre)



Je vérifie que mes installations électriques et de gaz soient sécurisées et je localise mon disjoncteur



Je constitue mon kit d'urgence pour évacuer ou me mettre à l'abri (voir page « mon Plan Familial de Mise en Sureté »)



PENDANT ! On se met en sureté



Evitez les déplacements et ne prenez pas la voiture. Vous n'êtes pas en sécurité dans votre voiture !



J'écoute la radio et les réseaux sociaux pour me tenir informé de la situation



Si je souhaite absolument communiquer, je préfère l'utilisation des SMS aux appels téléphoniques



Je monte à l'étage de mon domicile et je récupère mon kit d'urgence. Sinon, je rejoins un point haut sans me mettre en danger



Vos enfants sont pris en charge par l'établissement via le Plan Particulier de Mise en Sureté (PPMS)



APRÈS ! Si j'ai été inondé, je fais quoi ?



Avant de boire de l'eau du robinet, je demande à la mairie si l'eau est potable



Si j'ai évacué, je regagne mon habitation seulement après accord des autorités



Je déclare mon sinistre sans délai auprès de mon assurance



J'attends le passage ou l'autorisation de l'expert avant de nettoyer



Je prends en photo et liste les dommages

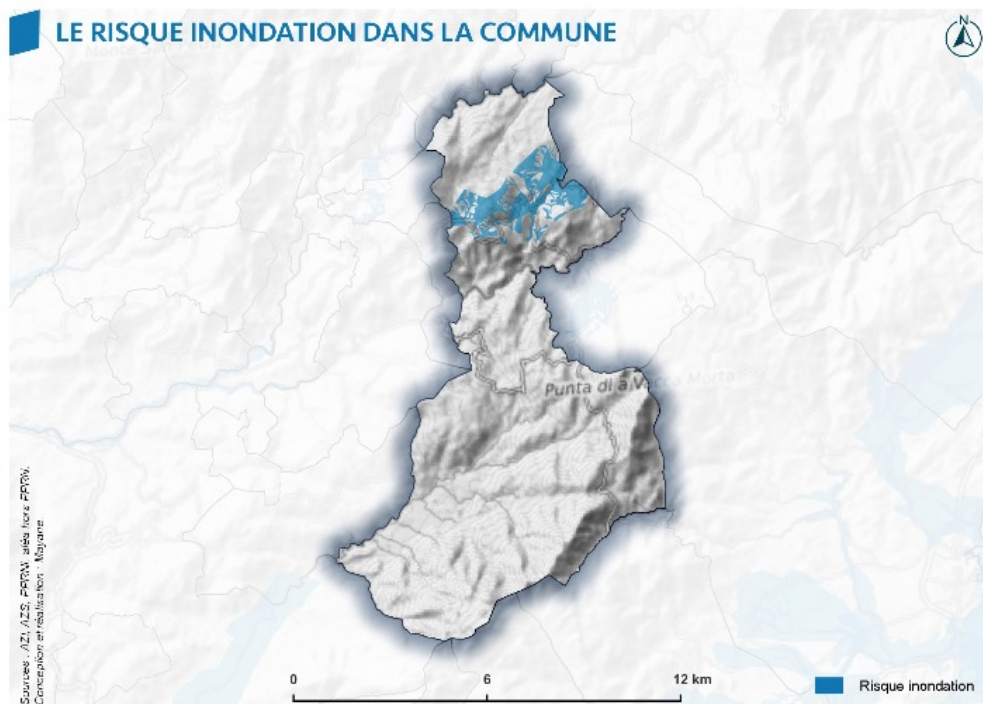


Je fais part de mes besoins à ma mairie





LE RISQUE INONDATION



Zones de la commune de LEVIE concernées par le risque Inondation

Impacts pour mon foyer



Pas de téléphone



Pas d'électricité



Pas suffisamment de nourriture



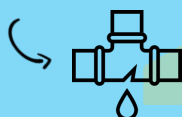
Pas d'eau

Conséquences possibles



Accès secouristes retardé

Accès pompier compliqué



Rupture des canalisations d'eau

Risque majeur recensé sur ma commune



LE RISQUE FEU DE FORÊT

La commune de LEVIE, comme la majorité des communes de Corse, est concernée par le risque de feu de forêt. En raison du changement climatique et de l'augmentation conséquente du couvert végétal sur l'ensemble du territoire, ce risque nécessite une attention particulière. Il devient particulièrement critique en été, lors des épisodes de canicule et de vent, mais peut également survenir en dehors de la période estivale. Le débroussaillage, imposé par l'Obligation Légale de Débroussaillage (OLD) demeure le meilleur moyen de sécuriser son domicile.

Mes bons réflexes !

Dans la nature :

- Eloignez-vous, dos au vent ;
- Si vous êtes surpris par le front de feu, respirez à travers un linge humide ;
- A pied, recherchez un écran (rocher, mur, etc.) ;
- Ne pas sortir de sa voiture.



Informez-vous de l'évolution de la situation



Mettez-vous à l'abri dans une pièce de votre habitation et récupérez votre kit d'urgence



Fermez vos fenêtres, volets, portes et soupiraux
Calfeutrez avec des linges mouillés



Dégagez les voies d'accès et les cheminements d'évacuation, arrosez les abords



Fermez les vannes de gaz et les produits inflammables

Consulter la réglementation sur l'emploi du feu en Corse-du-Sud



Consulter la réglementation sur les OLD en Corse-du-Sud



Ne vous approchez jamais d'un feu de forêt, ne sortez pas sans ordre des autorités



Ne téléphonez pas, sauf urgence, pour libérer les lignes téléphoniques indispensables aux services de secours



N'allez pas chercher vos enfants à l'école

Consulter la réglementation sur les Obligations Légales de Débroussaillage (OLD)

Conséquences possibles



Risques de brûlures



Risques d'intoxication



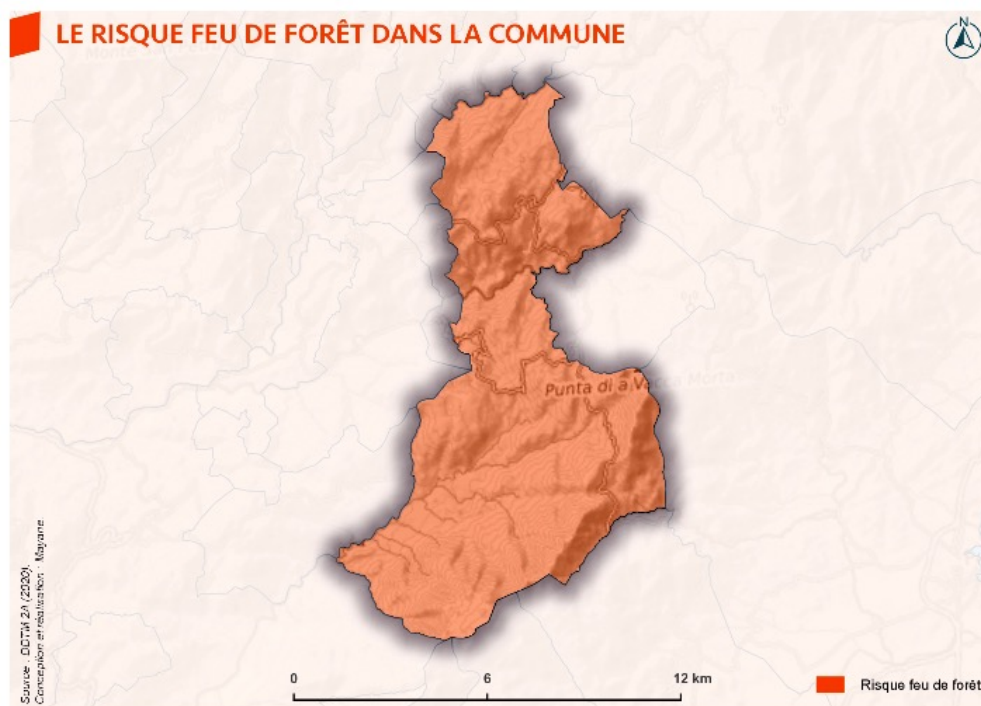
Risques destruction Habitation



Risques de coup de chaleur



LE RISQUE FEU DE FORÊT



Zones de la commune de LEVIE concernées par le risque feu de forêt

Impacts pour mon foyer



Pas de téléphone



Pas d'électricité



Pas suffisamment de nourriture



Pas d'eau

Conséquences possibles



Accès secouristes retardé

Accès pompier compliqué



Rupture de l'approvisionnement en eau

Risque majeur recensé sur ma commune



LE RISQUE MOUVEMENT DE TERRAIN

La commune de LEVIE est concernée, comme une majorité de communes en Corse, par le risque de mouvement de terrain. Les zones les plus exposées sont Castaldaccia, Pantanu et Uzzavu. La cartographie fait apparaître un zonage « risques modérés » en vert clair et un zonage « risques très forts » en violet foncé, en lien avec le risque d'instabilité. Il est donc nécessaire de faire preuve de prudence lors des déplacements dans ces zones, notamment après des crues importantes.

Mes bons réflexes !



Après, si vous le pouvez, coupez le gaz, l'électricité et l'eau



Sortez immédiatement à l'extérieur ou protégez-vous sous un meuble et éloignez-vous des fenêtres si vous ne pouvez évacuer



Fuyez latéralement au sens de glissement

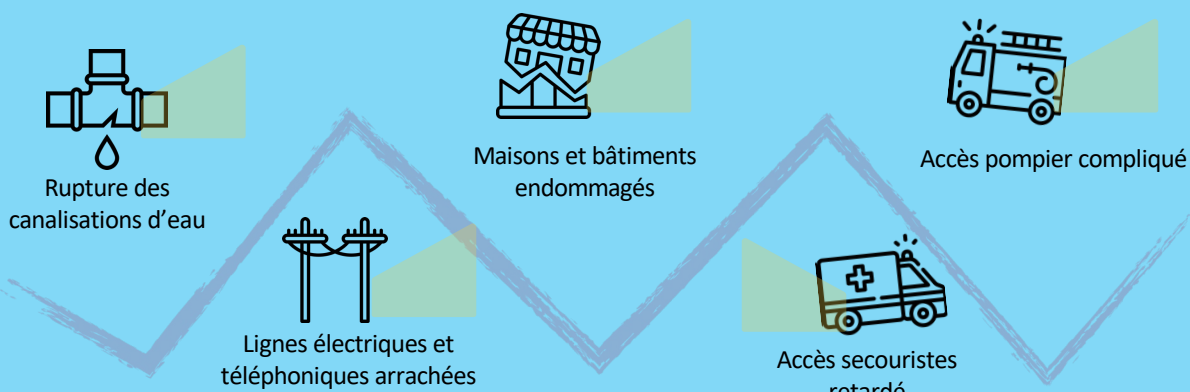


Ne retournez surtout pas dans le bâtiment concerné par le glissement sauf après autorisation des autorités



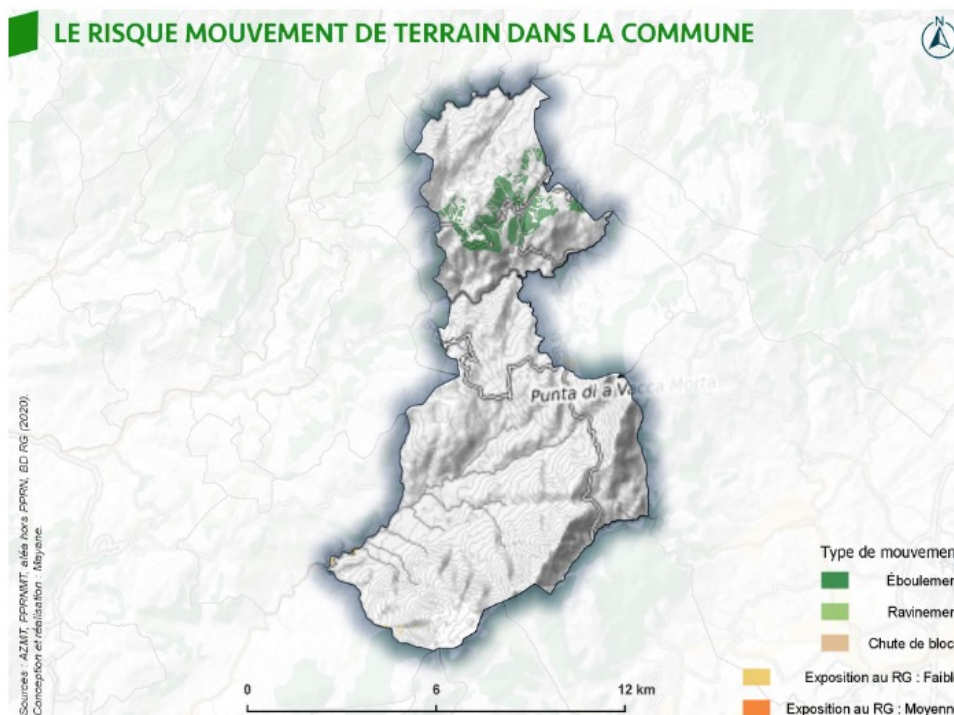
Ne revenez jamais en arrière

Conséquences possibles





LE RISQUE MOUVEMENT DE TERRAIN



Zones de la commune de LEVIE concernées par le risque MVT

Impacts pour mon foyer



Pas de téléphone



Pas d'électricité



Pas suffisamment de nourriture



Pas d'eau

Conséquences possibles



Accès secouristes retardé

Accès pompiers compliqué



Rupture des canalisations d'eau

Risque majeur recensé sur ma commune



LE RISQUE TMD

Ce risque est présent sur la commune de LEVIE, essentiellement en raison des routes départementales qui la traversent. Le risque TMD par voie routière peut survenir lors d'un accident sur la D 268 ou la D 59, qui traversent le village et qui passent toutes deux à proximité immédiates d'habitations et de commerces, mais également sur l'ensemble des routes empruntées par des camions de livraison de carburants ou d'autres marchandises dangereuses.

Mes bons réflexes !



Informez-vous de l'évolution de la situation



Mettez-vous à l'abri dans une pièce de votre habitation et récupérez votre kit d'urgence



Fermez vos fenêtres, volets, portes et soupiraux



Coupez le gaz et l'électricité pour éviter le risque d'explosion ou de court-circuit



Ne téléphonez pas, sauf urgence, pour libérer les lignes téléphoniques indispensables aux services de secours



N'allumez pas de flamme tant que vous ne connaissez pas l'origine du danger. Risque de réaction dangereuse avec une atmosphère contaminée



N'allez pas chercher vos enfants à l'école

SIGNALÉTIQUE APPLIQUÉE AU TRANSPORT DE MARCHANDISES DANGEREUSES			
Classe 1			Matières et objets explosibles
Classe 2			Gaz
Classe 3			Liquides inflammables
Classe 4			4.1 - Solides inflammables
			4.2 - Matières sujettes à inflammation spontanée
			4.3 - Matières dégageant des gaz inflammables au contact de l'eau
Classe 5			5.1 - Matières comburantes
			5.2 - Peroxydes organiques
Classe 6			6.1 - Matières toxiques
			6.2 - Matières infectieuses
Classe 7			Matières radioactives
Classes 8 & 9			8 - Matières corrosives
			9 - Matières et objets dangereux divers
MARQUES			
Matières transportées à chaud	Dangereux pour l'environnement	Quantités limitées	Quantités exceptées

Signalétique appliquée au transport de marchandises dangereuses

Conséquences possibles



Risques de projection



Risques d'intoxication



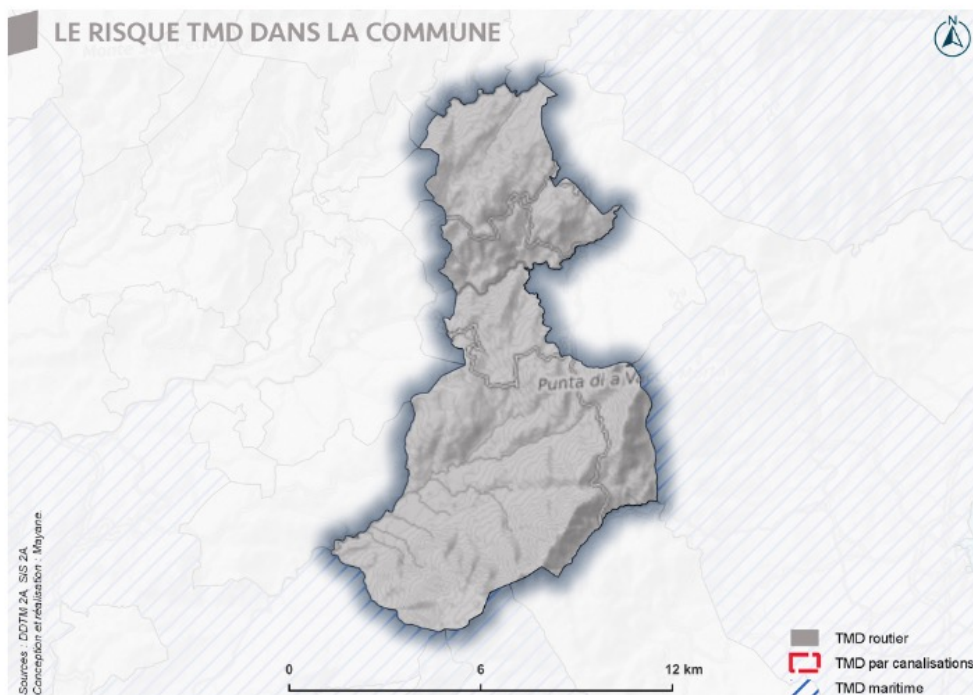
Risques d'explosion et/ou d'incendie



Plus de gaz (si accident sur canalisation de gaz naturel)



LE RISQUE TMD



Zones de la commune de LEVIE concernées par le risque TMD

Impacts pour mon foyer



Pas de téléphone



Pas d'électricité



Pas suffisamment de nourriture



Pas d'eau

Conséquences possibles



Accès secouristes retardé

Accès pompiers compliqué



Rupture des canalisations d'eau

Risque majeur recensé sur ma commune



LE RISQUE TEMPÊTE

Les tempêtes et vents violents sont des phénomènes totalement aléatoires qui peuvent toucher l'ensemble du territoire communal de LEVIE. La tempête Adrian, en octobre 2018, ainsi que celle du 18 août 2022, montrent que le risque existe bel et bien et qu'il peut provoquer de lourds dégâts. Par ailleurs, il faut également prendre en compte les effets du changement climatique, dont l'évolution a pour conséquences d'accroître la probabilité d'apparition et d'intensification de ce risque.

Mes bons réflexes !



Surtout, ne vous déplacez pas et ne prenez pas votre voiture



Si vous devez vous mettre à l'abri, ne passer pas en dessous de lignes électriques



N'allez pas chercher vos enfants à l'école



Informez-vous de l'évolution de la situation



Mettez-vous à l'abri dans une pièce de votre habitation et récupérez votre kit d'urgence

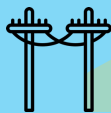


Mettez-vous en sécurité dans un bâtiment en dur



Fermez vos fenêtres, volets, portes et soupiraux

Conséquences possibles



Lignes électriques et téléphoniques arrachées

Magasins d'alimentation endommagés

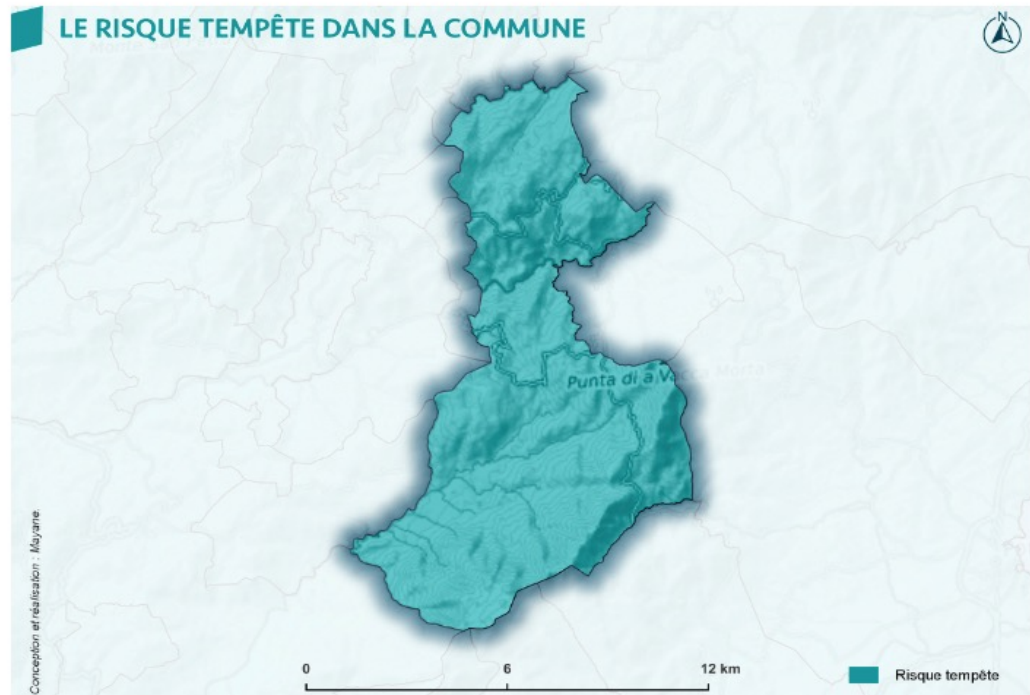


Accès secouristes retardé

Accès pompiers compliqué



Rupture des canalisations d'eau



Zones de la commune de LEVIE concernées par le risque Tempête

Impacts pour mon foyer



Pas de téléphone



Pas d'électricité



Pas suffisamment de nourriture



Pas d'eau

Conséquences possibles



Accès secouristes retardé

Accès pompiers compliqué



Rupture des canalisations d'eau

Risque majeur recensé sur ma commune



LE RISQUE SISMIQUE

Comme l'ensemble des communes de Corse-du-Sud, la commune de LEVIE est en zone de sismicité 1 (très faible). C'est le niveau de cotation le plus bas pour l'ensemble du territoire national.

Mes bons réflexes !

Pendant

Protégez-vous la tête avec les bras

à l'intérieur



► Abritez-vous sous un meuble solide

à l'extérieur



► Éloignez-vous des bâtiments, pylônes, arbres, etc.

Si vous êtes en voiture, restez-y !

Après



► Fermez le gaz et l'électricité



► Evacuez les bâtiments et n'y retournez pas

► Ne prenez pas l'ascenseur



► Ne touchez pas aux fils électriques tombés à terre



► écoutez la radio

► Respectez les consignes des autorités

Rejoignez le lieu de regroupement



Je coupe le gaz et l'électricité pour éviter le risque d'explosion ou de court-circuit



Je ne téléphone pas, sauf urgence, pour libérer les lignes téléphoniques indispensables aux services de secours



N'allez pas chercher vos enfants à l'école



Informez-vous de l'évolution de la situation

Conséquences possibles



Risques de projection



Risques d'intoxication



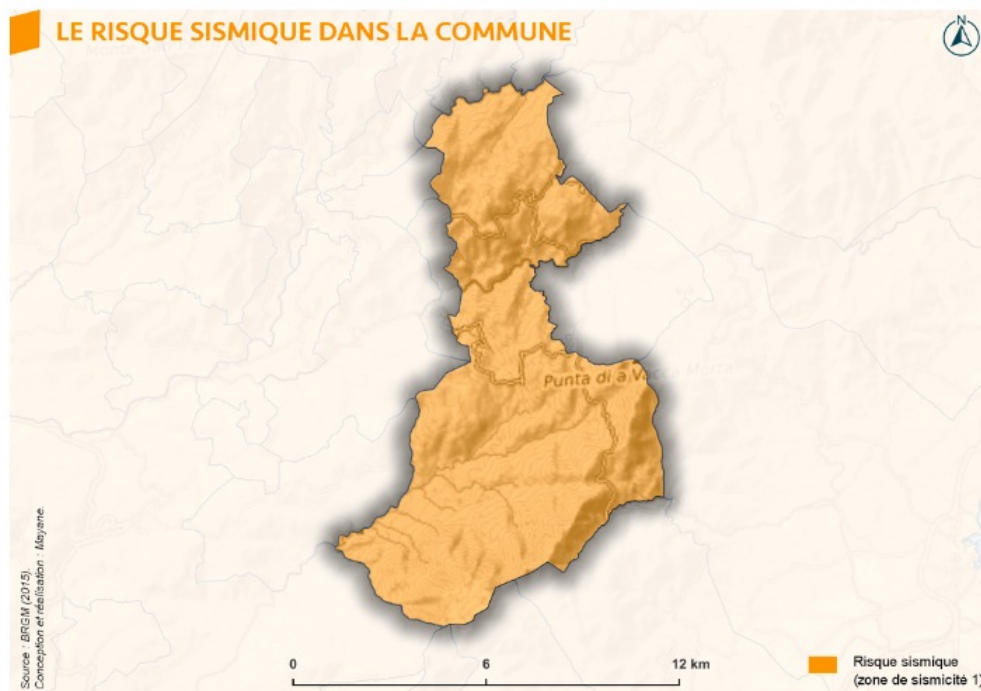
Risques d'explosion et/ou d'incendie



Plus de gaz (si accident sur canalisation de gaz naturel)



LE RISQUE SISMIQUE



Zones de la commune de LEVIE concernées par le risque sismique

Impacts pour mon foyer



Pas de téléphone



Pas d'électricité



Pas suffisamment de nourriture



Pas d'eau

Conséquences possibles



Accès secouristes
retardé

Accès pompiers compliqué



Rupture des
canalisations d'eau

Risque majeur recensé sur ma commune



LE RISQUE RADON

Ce risque naturel est lié au radon, un gaz radioactif d'origine naturelle qui se diffuse à travers les sols et les parois. Invisible et inodore, il n'est pas directement perceptible par l'homme. Ses effets néfastes sur la santé apparaissent en cas d'exposition prolongée et répétée. L'émission de radon dépend principalement de la nature des sols et des conditions météorologiques, avec de fortes variations saisonnières. La Corse-du-Sud fait partie des départements de France les plus touchés par ce risque, aux côtés du Massif central et de la Bretagne.

Mes bons réflexes !



Ce guide expose les actions préventives ou correctives à appliquer pour préserver la qualité sanitaire des bâtiments. Il peut être considéré comme une information de référence et de premier niveau. Il s'adresse aux professionnels du bâtiment qui veulent s'informer sur ces techniques et également aux particuliers qui souhaitent se renseigner pour réaliser eux-mêmes les travaux.

Guide à télécharger sur le site de l'ASN : asn.fr

Empêchez l'entrée du radon



Assurez-vous de l'étanchéité à l'air et à l'eau entre le sous-sol et les murs



Obstruez les passages autour des gaines et au niveau des fissures du plancher et des murs



Mettez en suppression l'espace intérieur ou en dépression le sol sous-jacent



Assurez-vous que le bâtiment possède un système d'aération permettant un renouvellement de l'air suffisant



Réalisez un diagnostic technique du bâtiment si les seuils sont supérieurs à 1 000 Bq/m³

Évacuez le radon présent



Traitez le soubassement du bâtiment en le ventilant



Faites fonctionner régulièrement le système d'aération du bâtiment



Si possible, privilégiez un système de chauffage électrique ou au gaz plutôt qu'un chauffage au bois

Conséquences possibles



Risques d'irritation des voies respiratoires



Risques de cancer du poumon



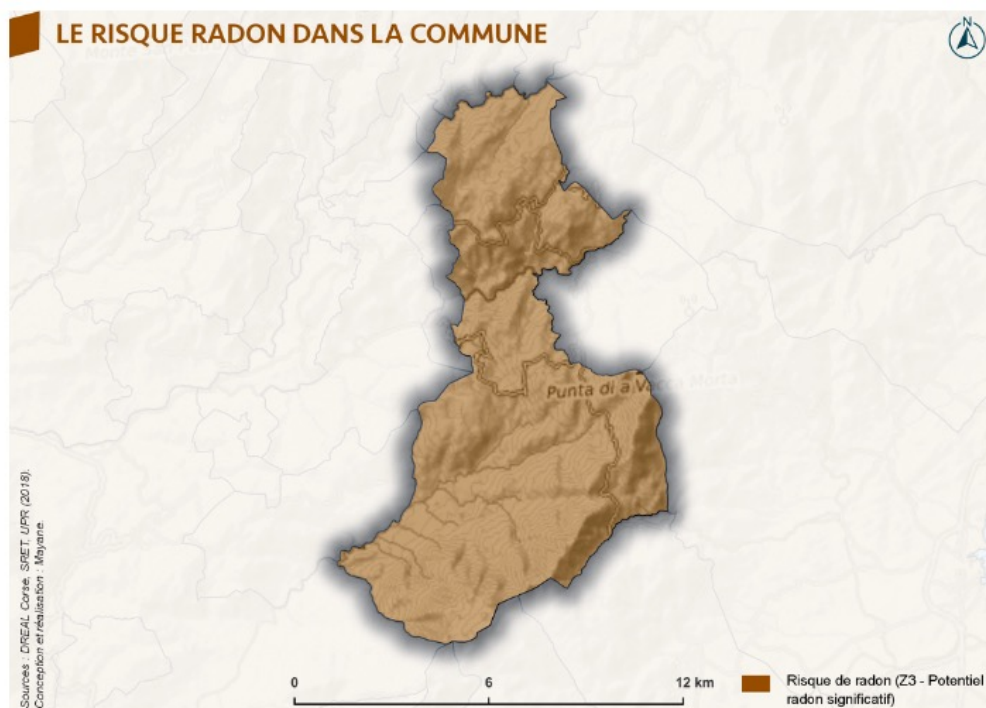
Risques de maladies chroniques



Risques accrus pour les fumeurs



LE RISQUE RADON



Zones de la commune de LEVIE concernées par le risque radon

Impacts pour mon foyer

Préalable à la lutte contre le radon, le dépistage repose sur une série de mesures qui doivent refléter l'exposition moyenne des habitants. Pour cela, un dosimètre doit être installé dans une ou plusieurs pièces de vie, pendant au moins deux mois, de préférence durant la période de chauffage. Ces conditions permettent d'obtenir des données fiables, l'activité du radon étant très variable au cours de la journée et selon les saisons.

Pour les bâtiments d'habitation, il est possible de réaliser la mesure soi-même en acquérant des dosimètres 'radon' auprès des sociétés spécialisées. Celles-ci disposent de laboratoires capables de les analyser. Vous pouvez les contacter directement via leurs sites internet afin d'effectuer vous-même le dépistage :

<http://www.algade.com>

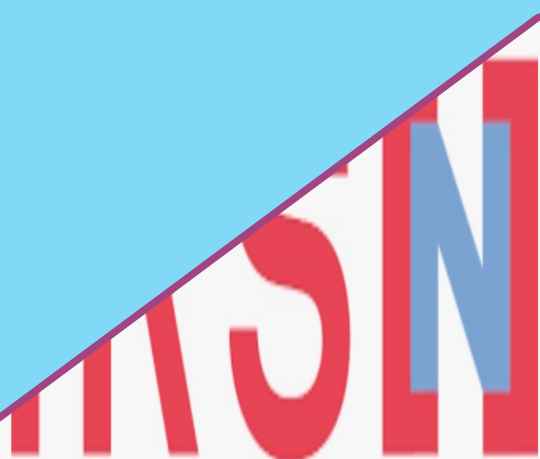
[Santé Radon](#) (société [Pe@rl](#)).

<https://radonova.fr/>

<https://www.eurofins.fr>

<https://www.sante-radon.com>

Source : IRSN (Institut de Radioprotection et de Sûreté Nucléaire)



INSTITUT DE RADIOPROTECTION
ET DE SÛRETÉ NUCLÉAIRE

Risque majeur recensé sur ma commune



LE RISQUE DE RUPTURE DE BARRAGE



Pour connaître l'emprise de l'onde de crue sur votre commune en cas de rupture de barrage, rapprochez vous de l'exploitant de l'ouvrage présent en amont.

Mes bons réflexes !



AVANT ! On se prépare



Je connais le signal spécifique en cas de rupture de barrage



Je connais les points de regroupement, les moyens et itinéraires d'évacuation



Je constitue mon kit d'urgence pour évacuer ou me mettre à l'abri (voir page « mon Plan Familial de Mise en Sureté »)



PENDANT ! On gagne rapidement les points hauts les plus proches



Ne pas revenir sur ses pas



Couper les alimentations de gaz et d'électricité



J'écoute la radio et les réseaux sociaux pour me tenir informé de la situation



Si je souhaite absolument communiquer, je préfère l'utilisation des SMS aux appels téléphoniques



Je monte à l'étage de mon domicile et je récupère mon kit d'urgence. Sinon, je rejoins un point haut sans me mettre en danger



Vos enfants sont pris en charge par l'établissement via le Plan Particulier de Mise en Sûreté (PPMS)



APRÈS ! je fais quoi ?



Attendre les consignes des autorités avant de regagner son domicile

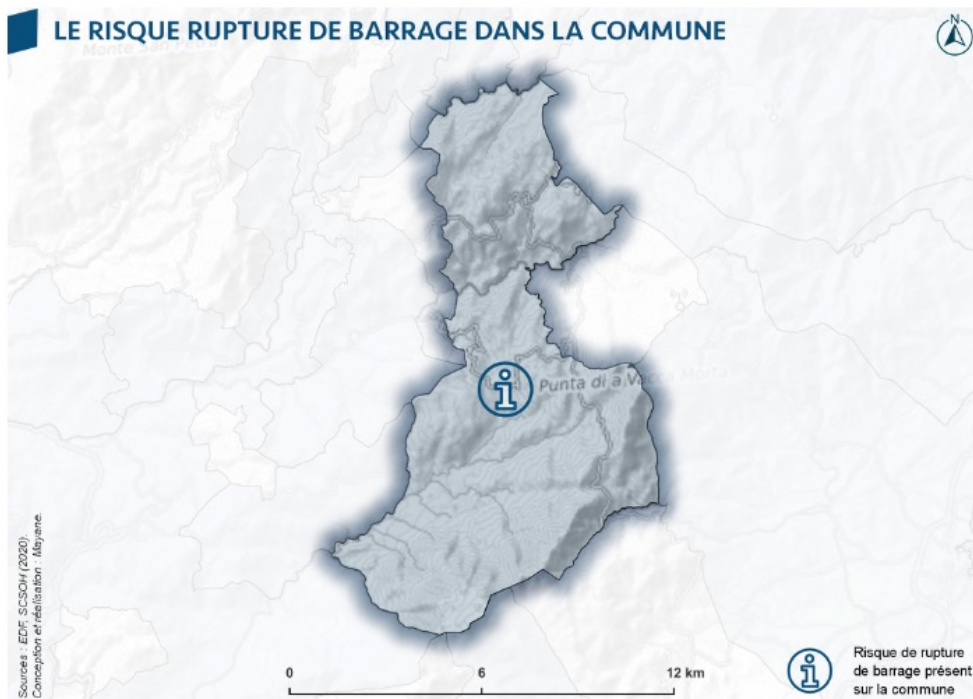


Prendre des nouvelles de ses voisins





LE RISQUE DE RUPTURE DE BARRAGE



Zones de la commune de LEVIE concernées par le risque de rupture de barrage

Impacts pour mon foyer



Pas de téléphone



Pas d'électricité



Pas suffisamment de nourriture



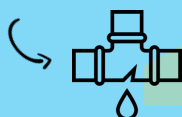
Pas d'eau

Conséquences possibles



Accès secouristes retardé

Accès pompier compliqué

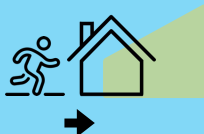


Rupture des canalisations d'eau

Mon Plan Familial De Mise En Sureté (PFMS)

Je constitue mon kit d'urgence en situation de crise

POUR ME METTRE À L'ABRI...



Pour subvenir aux besoins de nourriture et de boisson



NOURRITURE DE SECOURS



OUTILS DE BASE



EAU



RÉCHAUD À GAZ

Pour me signaler auprès des secours



SIFFLET



LAMPE DE POCHE



GILET FLUO

SOS

TISSU OU PANEAU

Pour administrer les premiers soins



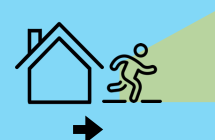
TROUSSE MEDICALE

Pour rester informé de l'évolution de l'évènement



RADIO À PILE

EN CAS D'ÉVACUATION...



Pour quitter mon habitation en toute tranquillité



PAPERS ADMINISTRATIFS



DOUBLE CLÉS DE MAISON



DOUBLE CLÉS DE VOITURE



ARGENT LIQUIDE OU CARTE DE CRÉDIT



TÉLÉPHONE PORTABLE AVEC CHARGEUR

Pour mon hygiène, me préserver du froid et pour ma santé



TROUSSE DE TOILETTE



SERVIETTES



MÉDICAMENT SPÉCIFIQUES



VÊTEMENTS CHAUDS



COUVERTURES DE SURVIE

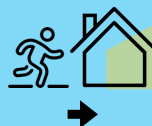
Pour m'occuper sur le lieu d'évacuation



LIVRE & MAGAZINES



JEUX



En cas de mise à l'abri, je fais quoi ?

- Je respecte les consignes générales de sécurité
- Je récupère mon kit d'urgence et je rejoins mon lieu de mise à l'abri

QUEL ENDROIT POUR ME METTRE À L'ABRI ?



AIR POLLUÉ

Pièce avec minimum d'ouverture, opposée à la source de danger et proche des sanitaires

Avant de rejoindre ce lieu, fermez portes et fenêtres, bouchez aérations et ventilations

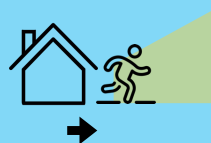


INONDATION

Identifiez un endroit refuge dans votre domicile ou rendez-vous chez un voisin

Cet espace doit-être accessible de l'intérieur et de l'extérieur, pour faciliter l'intervention des secours

RISQUES*	LIEUX DE MISE À L'ABRI *	ACTIONS À RÉALISER *



En cas d'évacuation, je fais quoi ?

- Je respecte les consignes générales de sécurité
- Je récupère mon kit d'urgence et je rejoins mon lieu d'évacuation

QUEL LIEU D'ÉVACUATION CHOISIR ?



TEMPÊTE / SÉISME

S'éloigner des bâtiments, des lignes électriques et des arbres



INONDATION MOUVEMENT DE TERRAIN

Le lieu d'évacuation peut être éloigné de votre habitation (gymnase, point haut sur la commune, etc.)

Se renseigner en mairie pour connaître les lieux définis

RISQUES*	LIEUX DE MISE À L'ABRI *	ACTIONS À RÉALISER *

L I V I A

A L T A R O C C A

LES NUMÉROS D'URGENCE

Pompiers	_____	18
Samu	_____	15
Police/Gendarmerie	_____	17
N° d'urgence européen	_____	112

LES NUMÉROS UTILES

Mairie	04 95 78 00 00	_____	☎
École*	_____	_____	☎
Assurance*	_____	_____	☎
Relais de quartier*	_____	_____	☎

COMMUNE DE
LEVIE



Mairie rue SORBA, 20170 LEVIE



mairiel@LEVIE.fr



04 95 78 00 00

